



www.haute-garonne.chambagri.fr



Lettre DEPHY

N°1 - 21 Juin 2016

Le réseau DEPHY Fermes « cultures légumières » 31 demande son ré-engagement

Pierre angulaire du Plan Ecophyto, le réseau des fermes DEPHY vise trois objectifs complémentaires :

- Démontrer que réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est possible ;
- Expérimenter des systèmes économes en produits phytopharmaceutiques ;
- **Produire des références sur ces systèmes économes en produits phytopharmaceutiques et économiquement performants.**

En 2009, un premier réseau d'exploitations agricoles a vu le jour. En 2011, il s'est étendu et toutes les filières sont représentées. Il y a aujourd'hui, 13 réseaux en cultures légumières d'environ dix exploitations chacun soit **plus d'une centaine d'exploitations maraîchères engagées dans la démarche** qui bénéficient de l'appui d'un ingénieur réseau. L'ensemble de ces ingénieurs échangent ensemble au moins une fois par mois sous la coordination d'un expert national du CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes).

Ces réseaux sont aussi **en lien avec le dispositif DEPHY Expé** qui expérimente des pratiques et systèmes de cultures économes en pesticides, en **stations expérimentales** ou sites ateliers.

Initié en 2011, le réseau des fermes DEPHY cultures légumières en Haute-Garonne vient de candidater pour un réengagement sur la période 2016-2020.

Le nouveau groupe DEPHY Fermes cultures légumières en Haute-Garonne*

* sous réserve de validation du dossier de candidature le 15 juillet 2016

Réaménagé à l'occasion du plan Ecophyto II, le nouveau groupe est constitué de **douze producteurs de légumes de plein-champ** situés dans un rayon de 40 km autour de Toulouse.

La plupart des espèces et des systèmes de commercialisation sont représentés.

Dix producteurs sont en agriculture conventionnelle et deux produisent sous le label Agriculture Biologique (AB).



Suite à une réunion collective du groupe, fin 2015, les maraîchers ont proposé de travailler sur la thématique ci-après :

Innovier pour maîtriser les mouches et les adventices, en limitant le recours aux produits phytosanitaires, avec le souci de réduire la pénibilité du travail et de maintenir la performance économique des entreprises.

Plusieurs objectifs découlent de cette thématique :

Gestion des mouches des cultures légumières et comment cultiver sous filet ?

Le filet doit permettre de réduire le recours aux insecticides tout en **maintenant les objectifs de production en rendement et qualité du produit dans des limites acceptables** en termes de pénibilité et de coût de production.

Les cultures concernées au sein du réseau sont surtout : le navet, le céleri branche, l'oignon blanc, les choux en agriculture biologique.



Céleri branche sous filet - Crédit Photo : CA 31

Gestion de l'enherbement : quels leviers mettre en oeuvre en fonction de ses moyens ?

Pour les usages orphelins, la finalité est de **maintenir les productions** ; pour les autres, elle est de réduire le recours aux herbicides tout en maintenant les objectifs de production en rendement et qualité du produit.

Bilan en terme de pénibilité du travail et de résultat économique ?

La problématique de réduction des produits phytosanitaires implique le recours à des méthodes alternatives, a priori :

- plus chronophages (observations plus fréquentes et plus en détail, augmentation du nombre d'interventions culturales, manipulations de filets ...)
- plus coûteuses (produits de biocontrôles, filets) qui peuvent impacter les marges et l'organisation du maraîcher.

Il est donc nécessaire d'**évaluer l'impact de ces pratiques** sur :

- les coûts de production, les marges, le circuit de commercialisation ;
- la pénibilité du travail.

Enfin, les actions mises en place dans le cadre de la phase I seront poursuivies :

- observations régulières des parcelles et recours aux Outils d'Aide à la Décision ;
- raisonnement des pratiques ;
- recours aux produits de biocontrôles ;
- introduction de couverts végétaux ;
- etc.

La lettre DEPHY vous informera régulièrement des avancées du réseau sur chaque thématique.



Lettre rédigée par l'Ingenieur Réseau de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78
valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

«Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, et le ministère en charge de l'écologie avec l'appui de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto et dans le cadre de l'appel à projets régionaux de communication en Midi Pyrénées.»